

La téléconsultation 24h/24 et 7j/7



Concrètement, si un de vos salariés est confronté à des problèmes d'accès à son propre médecin généraliste ou spécialiste, il pourra obtenir par **téléphone, visioconférence ou échanges internet**, un professionnel de santé inscrit à l'Ordre des Médecins français.

C'est un service à haute valeur ajoutée pour :

- ✓ obtenir une information médicale sur toute problématique de santé,
- ✓ vérifier grâce à une pré-consultation s'il faut vraiment solliciter son médecin ou non,
- ✓ avoir une consultation à distance,
- ✓ obtenir une ordonnance.

Concrètement comment ça marche ?

Grâce à ce service compris dans le contrat d'assistance, l'adhérent bénéficie de **5 téléconsultations médicales par an et par bénéficiaire sans rien déboursier**.

[3 CANAUX] DE COMMUNICATION AU CHOIX

Pour contacter un médecin, c'est très simple. Il suffit de se **connecter** et de lui **poser directement une question** par **chat, appel visio** ou **audio**.

[UNE RÉPONSE] EN 15 MINUTES (délai moyen)

Accès rapide à un **médecin généraliste** ou à un **médecin spécialiste** grâce à un large réseau couvrant 25 disciplines médicales (dermatologie, pédiatrie, cardiologie...).

[UN DIAGNOSTIC] ET UNE ORDONNANCE SI BESOIN

Le médecin adresse au patient un **diagnostic** adapté ainsi qu'une **ordonnance**. Un rapport complet peut également être envoyé au médecin traitant.



Mode d'emploi pour y accéder :

1 Je me rends sur le site d'assistance **Mieux-Etre - IMA Santé** <https://mieux-etre.ima-sante.com>

Puis **se connecter** ou **s'inscrire** afin de créer son espace personnel.

2 Après avoir créé son espace l'adhérent cliquer sur l'encart **Téléconsultation** pour accéder au service

3 Après avoir **renseigné ses symptômes** avec précision, l'adhérent est mis en contact avec un médecin généraliste en appel visio qui lui délivrera si nécessaire une ordonnance.

